



CONFÉRENCE DE PRESSE

**SAMEDI 23
SEPTEMBRE 2017**

CHAMBRE DE COMMERCE
LIBREVILLE
HEURE : 10 H 30
TOUTES LES PRESSES SONT CONVIÉES

Raymond Ndong Sima



Mesdames et messieurs Bonjour,

Merci d'être là pour cette conférence de presse qui sera aussi celle de ma première prise de parole publiquement depuis la fin des élections il y a maintenant un an. J'ai décidé de m'adresser à vous ce matin, après un an de silence, pour donner ma lecture de la situation politique du pays. Cette prise de parole intervient par ailleurs au lendemain d'une décision du parlement européen sur la situation politique dans notre pays.

Je sais que depuis deux ans maintenant, l'outrance, l'invective et l'injure tiennent lieu de débat politique en lieu et place de la contradiction qui permet d'opposer des arguments à d'autres arguments. Une telle pratique donne à penser que la classe politique gabonaise est en mal d'arguments. J'espère ce matin exposer ma position et me prêter aux questions de ceux qui voudront en poser.

Pour introduire mon propos, je commencerai par un incident survenu le mercredi 6 septembre dernier, au moment de remplir les formalités de police en vue de mon départ pour l'Europe. Ainsi que les réseaux sociaux s'en sont fait l'écho, j'ai été retenu presque une heure par les agents de la police de l'air et des frontières, sans explication particulière, à l'entrée du couloir de ce service. C'est en descendant de l'avion que j'ai appris que cet événement avait fait les choux gras de plusieurs internautes après la diffusion de ma photo, sac au dos, attendant la décision de la police et les commentaires qui en ont été faits. Mon attention a été attirée par la convergence de satisfaction entre un membre connu de la galaxie des émergents et un « fake news » de la coalition de l'opposition.

Le premier a tenu à remercier le président de la République de m'avoir fait débarquer d'un vol international c'est à dire, d'avoir ordonné la violation de mes droits civiques. Cette réaction était pour le moins déconcertante mais révélatrice d'une animosité qui guide depuis un bon moment une partie de sa famille politique dans laquelle, au demeurant, on est coutumier des encouragements à l'erreur.

L'autre fine lame à la pointe du combat pour l'alternance dans la coalition, a fait étalage de ses contradictions et de celles de sa famille politique en se réjouissant du déni de droit dont j'ai fait l'objet, acceptable à ses yeux et à ceux de ses amis parce que survenu à un individu qui ne partage pas leurs convictions politiques.

Convergence fortuite des appréciations ou expression profonde de leur vrai positionnement idéologique et de leur rapport à la démocratie ? Cette convergence en apparence anodine, renvoie en réalité au vrai clivage de la classe politique gabonaise dans laquelle la ligne de démarcation entre les uns et les autres est celle qui sépare les conservateurs des réformateurs. Qu'avons nous ?

1. Un ministre de l'intérieur qui se prévaut de ses prérogatives administratives mais en oublie volontiers les fondements. Oui, il peut prendre une mesure administrative privative

momentanément des libertés d'un citoyen mais il est, à peine de nullité, obligé d'en faire notification à l'intéressé. Or, je n'ai pas fait l'objet d'une telle notification. Par conséquent, quand bien même j'aurais figuré sur une quelconque liste, la mesure n'aurait pas été régulière et donc applicable.

2. un supposé analyste politique de la galaxie des émergents qui fait étalage de ses limites en applaudissant un acte pour lequel il aurait dû être le premier à tirer la sonnette d'alarme sur ses conséquences désastreuses pour l'image de son camp ;

3. Un second couteau d'une opposition olé-olé, coutumier de fausses informations et de propos diffamatoires tout azimut, chargé d'une œuvre générale permanente de dénigrement de toute personne dont les analyses et les positions ne cadrent pas avec son camp.

Bref deux camps en principe opposés qui se réjouissent d'une faute administrative aussi grossière, en l'occurrence une violation éhontée des droits civiques d'un citoyen, n'est ce pas curieux ?

Cet incident plante le décor surréaliste actuel. Il est en effet le triste reflet de la situation de notre pays depuis un certain temps maintenant. Le couple galaxie-coalition décline la trame de la politique de notre pays en une boucle trigone dans laquelle la tricherie et la désinformation alimentent l'invective et la répression, loin, très loin du débat sur les questions utiles, sur les questions de fond.

Si on peut comprendre que le camp qui détient le pouvoir agisse précisément pour empêcher l'ouverture de ces débats, cacher les faiblesses de sa gestion ; il est difficile de comprendre les motivations d'une partie de l'opposition qui se prête à ce jeu depuis si longtemps et peine à produire un projet.

La première partie de mon propos ce matin est donc consacrée à l'examen de la situation politique. La seconde examine les pistes de sortie d'une impasse dangereuse.

I. UN RAPPEL DOULOUREUX

L'échéance électorale de 2016 semblait être, pour le commun des gabonais, l'occasion d'apprécier la gestion passée et celle d'en proposer une autre dans le cadre d'une alternance démocratique. Or tel n'était pas, en réalité, l'objectif d'une grande partie de la classe politique qui a délibérément induit le reste de la population en erreur. A l'appui de cette affirmation, je voudrais passer en revue la stratégie de l'opposition réunie au sein, de la coalition.

La stratégie énoncée avec force était celle de l'organisation de la Destitution du président en exercice pour violation de la Constitution. C'est ce qu'on a appelé la DTE. Au nom de cette stratégie irréaliste, beaucoup d'électeurs ont été dissuadés de s'enrôler et n'ont donc pas été en mesure d'apporter leurs voix à leur candidat. Sur la base de cette stratégie, normalement monsieur Ali Bongo Ondimba ne devait pas se présenter à l'élection puisque sa destitution devait lui interdire cette candidature.

La stratégie de la DTE était irréaliste. Son aboutissement dépendait d'une juridiction qui n'existait que de nom, les magistrats concernés n'ayant jamais été nommés. Même avec le dossier le plus solide, elle ne pouvait pas aboutir car il n'y avait personne à qui remettre un tel dossier.

Comment a-t-on pu commettre une telle erreur stratégique ? Comment sur la base d'une telle stratégie a-t-on pu entraîner le pays tout entier dans un débat incertain sur l'état-civil. Quel était l'objectif réel de cette stratégie qui a conduit à focaliser l'attention sur des questions de personnes en lieu et place de l'amélioration d'une offre politique susceptible de mobiliser les électeurs.

Cette erreur stratégique a conduit à un processus électoral vicié ; une campagne sur des personnes et non sur des solutions ; des résultats électoraux globalement entachés d'irrégularités.

I.1. Un processus électoral vicié dès le départ

Comment en est-on arrivé là ? Telle est la question pertinente posée et dont la réponse serait de nature à identifier les pistes de solutions.

En premier lieu, on en est arrivé là à cause de la violation délibérée de la loi 7/96 portant dispositions communes à toutes les élections politiques au Gabon. Plus précisément, la convocation irrégulière de l'assemblée plénière, instance de décision de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente, a ouvert la porte à de graves manquements et permis de passer sous silence :

- a) les aspects les plus importants de cette phase de préparation du scrutin à savoir : l'examen du matériau électoral (listes électorales et population électorale, état de délivrance des pièces d'identité des électeurs etc.) ;
- b) l'état du dispositif électoral (dénombrement et localisation des bureaux de vote, authentification des électeurs dans les bureaux de vote, représentation des candidats et reporting des résultats etc.).

Une requête en annulation a bien été présentée à cet effet à la Cour Constitutionnelle demandant au Juge de l'élection de constater que les actes préparatoires pris par la CENAP étaient entachés par des illégalités et inconstitutionnalités lesquelles viciaient gravement le processus électoral en cours et en affectaient la crédibilité et la sincérité.

Dans le dispositif de sa décision à la motivation défectueuse, la Cour a, en dénaturant au passage les termes du débat dont elle était saisie, complaisamment et avec désinvolture, estimé que l'article 12 bis au visa duquel se fondait notamment la requête, n'avait pas été méconnu et n'était pas inconstitutionnel. Juridiquement mal-fondée, moralement contestable, cette décision a été une dégradation tranquille des exigences de la loi électorale et des droits fondamentaux dont la Cour était censée assurer la défense et la protection. Elle a traduit au surplus l'hostilité de la Cour au principe d'une bonne administration de la justice.

Au lendemain de cette surprenante décision de la Cour Constitutionnelle, et par lettre n° 003437/Cenap/cab-P/P le Président de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente a saisi le vendredi 12 août 2016 (c'est à dire la veille de l'ouverture de la campagne) les candidats indépendants pour leur demander de désigner leurs représentants à l'assemblée plénière conformément aux dispositions de l'article 12 bis de la loi n° 7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée.

Ce rappel confirmait le bienfondé de la requête en annulation de ses décisions devant la Cour Constitutionnelle. Le Président de la Commission Électorale Nationale Autonome et Permanente n'en tirait pas cependant les conséquences logiques à savoir que faute d'avoir convoqué les représentants des candidats indépendants à l'assemblée plénière initiale tenue un mois plus tôt, celle-ci était irrégulière et illégale ce qui entraînait la caducité des décisions qui y avaient été prises.

La reconnaissance tardive du bienfondé de la présence des représentants de chaque candidat à l'assemblée plénière a définitivement déséquilibré la préparation et le suivi de l'élection de l'ensemble des candidats indépendants. Elle a ouvert la porte à de nombreuses dérives.

1.2. Une campagne sur des personnes et non sur des solutions

Le camp du président sortant a cru bon de privilégier cette stratégie de la polarisation des attentions sur la question de l'état-civil de monsieur Ali Bongo Ondimba, notamment parce qu'il était assuré de la position de la Cour Constitutionnelle sur la question et parce qu'il permettait de faire l'économie d'un débat réel sur le bilan de sa gouvernance.

Mais une partie de l'opposition a accepté de s'engouffrer dans cette brèche non seulement parce qu'elle tirait avantage du clivage abusif lors d'une élection présidentielle entre majorité et opposition qui subordonnait tous les candidats dits de l'opposition à la tutelle du représentant de l'opposition évidemment choisi sans concertation avec les candidats indépendants ; mais aussi parce qu'elle s'était assurée du soutien de hackers, c'est à dire de tricheurs professionnels, chargés de tripatouiller fichiers et résultats électoraux qui ont largement infesté les réseaux sociaux de fausses informations et de sondages truqués destinés à forcer l'opinion des électeurs.

Ridiculisée devant la Cour Constitutionnelle lors de leurs plaidoiries sur les recours en annulation introduits contre la candidature d'Ali Bongo Ondimba, cette partie de l'opposition a refusé la

perche tendue par mon recours qui permettait d'exiger l'arrêt du processus et de le ré-enrayer là où il avait commencé à dérapier. Ce refus tenait non seulement au risque de devoir reconnaître à d'autres la pertinence de leur stratégie mais aussi certainement à l'assurance que les dispositions prises grâce à la présence de forces techniques supplétives permettraient de faire la différence et remporter l'élection.

Et que dire du gang qui s'est formé au sein de la communauté Fang et qui a prôné la stratégie fumiste du « pas de candidat Fang » en voulant réduire l'élection présidentielle au choix de cette communauté au motif farfelu que la France n'aimait pas cette communauté. Leur campagne dans le nord du pays, de villages en villages, a brillé par une absence totale de propositions de solutions pour le futur. Aujourd'hui qui est avec qui ?

I.3. Des résultats entachés globalement d'irrégularités

En effet, l'ensemble des résultats du scrutin est suspect et l'exemple le plus frappant est de toute évidence donné par ceux du Haut-Ogooué. Mais bien que les anomalies statistiques aient été moins flagrantes dans d'autres provinces il en existait également un certain nombre qui altéraient significativement la fiabilité générale de ce scrutin. Le recomptage des voix dans la seule province du Haut-Ogooué n'était pas satisfaisant.

Quoi qu'il en soit, ce scrutin a débouché sur une impasse. Au final, nous nous sommes engagés dans une élection dont la préparation a été complètement bâclée et qui ne pouvait que conduire au résultat que nous avons eu. L'élection était pliée avant même d'avoir eu lieu. J'aurais pu à ce stade retirer ma candidature. Je n'ai pas voulu donner l'impression de ne vouloir jouer que placé gagnant.

En conclusion :

La proclamation des résultats par la Cour Constitutionnelle a fait de la négociation politique, une fois les procédures judiciaires épuisées, non seulement le seul recours possible pour un retour à un fonctionnement apaisé du pays mais encore la seule voie permettant de préparer de futures échéances moins sujettes à contestations.

Ce qu'on a enregistré depuis lors, ce sont des monologues dans deux des camps politiques constitués. Mais ces monologues ne peuvent pas conduire à une solution de sortie de crise puisque chacun se satisfait dans son camp de ses positions.

A cet effet, le format retenu pour le dialogue auquel le Président déclaré élu a appelé le jour de son investiture et la mise en place par le Premier Ministre d'une place une commission chargée de préparer le dialogue national ont retenu une architecture binaire majorité-opposition qui ne correspondait et ne correspond toujours nullement à la réalité politique de notre pays telle qu'observée à l'occasion de l'élection présidentielle de 2016. C'est pourquoi finalement je n'ai pas pris part à un dialogue organisé pour exclure ceux qui n'étaient pas sous contrôle, un dialogue qui ne permettait pas le débat contradictoire et dont, à la fin, les résolutions sont des indications sans plus.

Son architecture a conduit à regrouper de facto sous une bannière qu'ils ne reconnaissent pas et qui n'était pas de nature à favoriser la prise en compte des observations de l'ensemble des acteurs politiques tous ceux qui, sans lien particulier entre eux, ont été des candidats à cette élection face au candidat président sortant.

Cette architecture a permis à l'impasse politique de perdurer. Or, il faut en sortir. Il faut donc un vrai dialogue politique qui adresse les questions de fond et qui conduit à une sortie de crise solide.

II. SORTIR DE L'IMPASSE

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la situation du pays reste relativement tendue alors que l'élection est terminée depuis un an maintenant. De nombreux incidents ont continué à se produire poussant chaque jour le pays un peu plus au bord de situations aventureuses. Comment se sortir de ce mauvais et renouer avec un vivre ensemble raisonnable ?

II.1. Un effort de retenue collective :

Le pays est englué dans une impasse dangereuse. Pour en sortir il faut simultanément que :

1. Le pouvoir en place admette qu'il a essuyé un désaveu majeur. Si les résultats avaient été probants, la contestation n'aurait pas été aussi forte. Il est clair qu'une partie des choix qui ont été opérés pendant le premier septennat et plus généralement la gouvernance de ce premier mandat n'ont pas convaincu. Les artifices et autres astuces de la CENAP, des autres instances en charge des élections, ont permis de garder le pouvoir mais de toute évidence dans un climat de grande défiance.

2. L'opposition admette qu'elle a échoué pour cause de stratégies douteuses à faire triompher une alternance nécessaire. En partant des chiffres tout à fait contestables retenus au terme de cette élection, il est clair que le faible taux de participation a reflété la faiblesse de l'offre politique c'est à dire la faible pertinence des solutions portées par l'opposition pour donner une autre trajectoire au pays. A titre d'illustration, dans les deux provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime qui concentre 52% des électeurs, 47% seulement se sont déplacés pour aller voter.

3. Qu'un geste d'apaisement soit fait en libérant les prisonniers détenus pour des raisons politiques, ce que j'avais déjà demandé dans ma lettre au Président de la République le 8 novembre 2016 relative à l'organisation du dialogue auquel il appelait.

II.2. Une proposition raisonnable :

Partant de cet effort de retenue collective, l'intérêt national commande d'admettre que le dialogue politique s'impose comme un passage obligé sans lequel, nous pourrions de nouveau être confrontés aux mêmes écueils lors des prochains scrutins.

Dans l'idéal, la sagesse aurait été de reprendre le scrutin. C'est cette solution qui avait de loin ma préférence et que j'ai rappelée dans mon appel au calme le 3 septembre 2016. C'est un euphémisme de relever que le pays a enregistré de très fortes secousses à l'occasion de cette élection. En cause, la fiabilité des résultats et, plus largement, celle de la crédibilité du processus électoral. Pour préserver le pays d'une crise dans laquelle il pourrait s'enliser durablement en raison du mécontentement d'une partie de la population, ou bien d'une insécurité dissuasive pour les investisseurs privés intérieurs ou extérieurs qui conduirait à une forme d'instabilité, et faire des économies en vies humaines comme en biens matériels, il est primordial qu'un vrai dialogue national politique qui inclura toutes les parties prenantes, voit le jour sous l'égide des Nations Unies.

Les premiers acteurs concernés devraient en être les candidats qui auront pris part au scrutin auxquels se joindraient les partis politiques et la société civile non encartée ainsi que les confessions religieuses.

Il est primordial que son cadre soit spécifié et que la forme comme le statut des conclusions des travaux soient précisés à l'avance pour asseoir sa crédibilité. En clair il faut préciser si les conclusions s'imposeront et se traduiront par des actes législatifs, réglementaires ou administratifs ou bien s'il s'agira de simples recommandations.

Sur le plan méthodologique, il conviendrait d'une part, d'inviter formellement les parties prenantes à déposer auprès des modérateurs retenus un mémoire en deux parties dont la première sera consacrée au diagnostic et la seconde destinée à l'énoncé des réformes suggérées ; d'autre part, de désigner deux personnes appelées à les représenter au sein de la commission à créer pour abriter ces travaux. La synthèse de ces mémoires devrait ainsi permettre d'identifier les grands thèmes et les sous-commissions à mettre en place en conséquence.

Cette relance du dialogue est par ailleurs conforme à la résolution de l'Union Européenne qui avait dépêché une mission d'observation à ce scrutin et qui a confirmé le 14 septembre dernier son appréciation négative de ce processus électoral en votant à son parlement une résolution qui condamne ledit processus.

II.3. Un regroupement des forces patriotiques :

Tenant compte de cette regrettable histoire politique récente, il me paraît raisonnable de réitérer mon offre politique parce que le pays a besoin de mieux.

J'invite tous ceux et toutes celles qui souhaitent préparer de façon rigoureuse une offre politique sérieuse et crédible pour les prochaines échéances, à se joindre à moi pour construire un

nouveau parti politique qui travaillera sérieusement à l'élaboration de solutions solides en phase avec les aspirations de la population et ouvert au débat contradictoire.

Dans la situation de grave crise économique et sociale qui nous menace, il est essentiel :

1. de réformer en profondeur notre appareil judiciaire pour en accroître l'efficacité ;
2. réduire la taille de l'Etat pour dégager des économies budgétaires ;
3. rétablir les équilibres macroéconomiques nécessaire à une croissance durable ;
4. définir et préserver les bases de la solidarité nationale ;
5. accroître notre intégration dans la sous région.

Tel est mon credo. Tel est l'exercice auquel je vous invite à travailler pour préparer une autre perspective, un autre futur.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter.

Libreville, le 23 Septembre 2017